



Club Sport Détente Mayenne Angevine
Fédération Française Retraite Sportive
Mairie de Château-Gontier 53200

*C.S.D.M.A. C'est entretenir sa forme et sa santé,
dans la convivialité et en toute sécurité.*



Adhésion du 01/09/2024 au 31/08/2025 : Inscription annuelle : 50 € (1)

Plus besoin de certificat médical. Nous vous conseillons cependant de **répondre** à l'auto-questionnaire ci-joint : **Une seule réponse positive devrait vous inciter à consulter votre médecin**

IMPORTANT : Pour le **RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE**, il est impératif de remettre :
Un chèque de 50 € à l'ordre du CSDMA

NOM..... PRÉNOM.....Licence N°.....
Date de naissance (complète) :
Adresse :
Ville..... Code Postal
Téléphone fixe..... Portable
Mail@.....

Cochez les activités que vous pratiquerez :

Activités gratuites		Activités avec participation financière
<input type="checkbox"/> Atelier danse	<input type="checkbox"/> Marche nordique	<p>Inscription et règlement auprès des responsables d'activité (voir dans le mail ou le courrier)</p> <p>Faire un chèque par activité</p>
<input type="checkbox"/> Atelier chant	<input type="checkbox"/> Pétanque	
<input type="checkbox"/> Atelier mémoire	<input type="checkbox"/> Randonnée	
<input type="checkbox"/> Atelier théâtre	<input type="checkbox"/> Tennis balle en mousse	
<input type="checkbox"/> Cyclo	<input type="checkbox"/> Tennis de table	

Merci de fournir 8 enveloppes timbrées à votre nom si vous n'avez pas d'adresse mail ou si vous n'avez pas d'imprimante pour l'envoi du bulletin trimestriel et diverses informations du CSDMA.

Droit à l'image : article 9 du Code Civil et articles L226.21.226.8 du codepénal			
Accepte parution presse et vidéo :	OUI	NON	(rayer la mention inutile)

➔ Merci de remettre **votre dossier d'inscription COMPLET** dans la boîte aux lettres de :

Maryvonne Séché 6, allée des fresnes 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne.

⁽¹⁾ Ce règlement comprend la licence FFRS, l'assurance GRAS SAVOYE, l'abonnement à la revue trimestrielle fédérale et donne la possibilité de pratiquer en groupe les activités sportives du CSDMA et, en individuel, les activités reconnues par la FFRS.